



République Française
Département HAUT-RHIN
Commune de SEPPOIS-LE-BAS

Procès-Verbal de séance

Séance du 5 Juin 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de SEPPOIS-LE-BAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de séance du Conseil Municipal sous la présidence de Mme HOFSTETTER Geneviève, 1ère adjointe.

Présents : Mmes : HOFSTETTER Geneviève, MECKER-FROEHLICH Gwendolyne, MEYER GUILLON Pascale, MURER Céline, ROBERT Olivia, STRUB Martine, MM : GROFF Jean-Pierre, GUTTINGER David, LABALETTE Gwenael, LABOUEBE Julien, PONCET Stéphane, SOLDERMANN Nicolas

Excusés ayant donné procuration : M. BARNABE Maurice à Mme STRUB Martine et LE BRUN Jérémie à Mme MEYER GUILLON Pascale.

Excusée : Mme KOENIG Sabrina

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

A été nommée secrétaire : Mme STRUB Martine

Assiste également : Mme GOEPFERT Rosaria

Séance ouverte à 19h35

Mme HOFSTETTER Geneviève, 1ère Adjointe, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Désignation du secrétaire de séance
- Point 2 : Election des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales
- Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
- Point 4 : Organisation du temps scolaire
- Point 5 : Divers et communications

POINT 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « Lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame STRUB Martine, secrétaire de séance.

POINT 2. ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Délibération n° 2026_043 - A la majorité (pour : 13 ; contre : 2 ; abstention : 0)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme HOFSTETTER Geneviève, 1ère adjointe, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GROFF Jean-Pierre, PONCET Stéphane, SOLDERMANN Nicolas et Mme MURER Céline.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : LA FORCE DE LA CONTINUITE et TRAVAILLONS ENSEMBLE

Composition des listes :

- La liste LA FORCE DE LA CONTINUITE est composée par MM. Maurice BARNABE, Martine STRUB, Stéphane PONCET, Pascale GUILLON MEYER, Jérémie LE BRUN et Geneviève HOFSTETTER.
- La liste TRAVAILLONS ENSEMBLE est composée de M. GROFF Jean-Pierre et Mme MURER Céline.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- liste LA FORCE DE LA CONTINUITE : 12 voix
- liste TRAVAILLONS ENSEMBLE : 2 voix

Le quotient applicable est : $14/3 = 4.666667$

La liste LA FORCE DE LA CONTINUITE obtient 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants.

Mme HOFSTETTER Geneviève, 1ère adjointe, proclame les résultats définitifs :

- M. BARNABE Maurice
- Mme STRUB Martine
- M. PONCET Stéphane
- Mme GUILLON MEYER Pascale
- M. LE BRUN Jérémie
- Mme HOFSTETTER Geneviève

POINT 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Délibération n° 2026_044 - A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent procès-verbal.

POINT 4. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Délibération n° 2026_045 - A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Par délibération du 06/04/2023, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2026, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et des conseils d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

- Jours d'école : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires :
Maternelle : 8h20 - 11h50 et 13h30-16h
Elémentaire : 8h30 - 12h et 13h35 -16h05

POINT 5. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Mme HOFSTETTER Geneviève informe les conseillers que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le matin même concernant l'appel d'offres pour la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle et que l'entreprise retenue est THIERRY MULLER de Richwiller.

- La journée citoyenne s'est bien déroulée
- La gazette est en cours d'édition et sera à distribuer le week-end du 13-14 juin. La présentation sera revue par LE BRUN Jérémie lors de la prochaine édition.
- Commission manifestations : 09/06/2026 à 19h00
- Commission cimetière : 12/06/2026 à 19h30

Séance levée à 20h18.

SOMMAIRE

2026_043 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

2026_044 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

2026_045 - Organisation du temps scolaire

En mairie, le/06/2026

L'adjointe au Maire,

Geneviève HOFSTETTER

La secrétaire,

Martine STRUB